



## EXTRAIT DU REGISTRE

des

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2020

**COMMUNE DE LA BARBEN**

DEPARTEMENT  
**DES BOUCHES DU RHONE**

ARRONDISSEMENT  
**D'AIX-EN-PROVENCE**

*République française*  
*Liberté, égalité, fraternité*

#### DELIBERATION N°49- 2020

Nombre de membres en exercice .....	14
Nombre de membres présents .....	12
Nombre de membres votants .....	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation : :06/11/2020

L'an deux mille vingt et le treize du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle Alain RUAULT, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Franck SANTOS.

Étaient présents à cette assemblée : Franck SANTOS, Maryvonne GASCON, Philippe CARON, Michel GOURLIA, Jean COYE, Noël THOMAS, Bernard JEAN, Sabine BOUCHET, Carolyn TOCHON, Michel PUECH, Mélanie HENARD formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Sophie BODIER à Carolyn TOCHON et Laurent LAMOTTE à Jean COYE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie HENARD

---oooOooo---

#### OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 2

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le présent projet de décision modification du budget principal 2020 de la Commune ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	36 837.52 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (</b>	<b>36 837.52 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0.00 €	36 837.52 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0.00 €</b>	<b>36 837.52 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>36 837.52 €</b>	<b>36 837.52 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-4581 : Opérations sous mandat	2 634.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-4582 : RECETTES COMPTE DE TIERS	0.00 €	0.00 €	2 634.00 €	0.00 €
<b>TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>2 634.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 634.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-458102 : transfert de compétences	0.00 €	2 634.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 458102 : transfert de compétences</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 634.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-458202 : transfert de compétences	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 634.00 €
<b>TOTAL R 458202 : transfert de compétences</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 634.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>2 634.00 €</b>	<b>2 634.00 €</b>	<b>2 634.00 €</b>	<b>2 634.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier son article L 1612-11,

**Vu** l'arrêté ministériel du 16 décembre 2010, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif, prévoyant notamment la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget,

**Vu** la délibération n°27-2020 du 24 juillet 2020, adoptant le budget primitif principal 2020 de la commune,

**Vu** le courrier de la sous-préfecture en date du 22 septembre 2020

**Vu** le courrier de la sous-préfecture en date du 20 octobre 2020

**Vu** la délibération n°44-2020 retrait de la délibération n°38-2020

**Vu** le courrier du Crédit agricole en date du 30 octobre 2020 concernant les intérêts dus des emprunts n°00001603991 et 00001603992

**Considérant** que l'instruction comptable et budgétaire M14 prévoit que Les dépenses du chapitre 040 sont toujours égales aux recettes du chapitre 042 ; les recettes du chapitre 040 sont toujours égales aux dépenses du chapitre 042.

**Considérant** la demande du crédit agricole concernant le paiement des intérêts dus sur les emprunts remboursés.

**Considérant** qu'il y a d'approvisionner le compte 66111 du montant des intérêts dus par une diminution de crédit au chapitre 022 -dépenses imprévues et une augmentation de crédit au compte 66111- intérêts réglés à l'échéance.

### **Le Conseil Municipal**

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**Approuve** la décision modificative au budget primitif principal 2020 de la Commune telle que présentée ci-dessus

**Autorise** Monsieur le Maire à représenter la commune lors de la signature de pièces s'y afférent.

**Précise** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

**Certifié conforme au registre des délibérations.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 16 /11/2020  
de la publication/notification le 16 /11/2020

Fait à La Barben, le 16/11/2020

Le Maire

Franck SANTOS

LA BARBEN, le 16 novembre 2020

Le Maire

Franck SANTOS

